

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision 226/2024  
RL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mission sociale avec FIMECO-WALTER-FRANCE pour le traitement des paies et des déclarations sociales des quatre Services Publics Industriels et Commerciaux :

- Antilles,
- La Maison de la forêt,
- Vitrezay,
- Mysterra.

Fait à Jonzac,

Le 25 AVR. 2024

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex